Waintrater, Régine. Sortir du Génocide. Paris: Payot & Rivages, 2003

Le témoignage s’inscrit dans une tradition de littérature personnelle qui remonte à saint Augustin, Jean-Jacques Rousseau; et les mémorialistes, qui se situe toujours aux confines de la littérature. P. 23

L’exigence de vérité qui préside à la prise de parole découle de l’origine juridique du témoignage, souvent délivré dans le but de témoigner d’un événement pour que justice soit rendue. Le témoignage ne se séparera jamais vraiment de cette première attache au judiciaire qui en fait un document soumis à une perspective morale. Témoigner, « c’est toujours comme déposer sous serment à la barre (…) Ce n’est donc pas seulement raconter, mais s’engager et engager son récit devant les autres » p 25,

La rupture brutale entre les valeurs d’avant et les nouvelles valeurs du camp était à l’origine d’un clivage de la personnalité, où le moi concentrationnaire venait se substituer, et souvent s’opposer, au moi d’avant, façonné par l’éducation et les valeurs sociales du milieu d’origine. P. 31

Il m’a été donné d’assister aux effets ravageurs du manquement à ce contrat de la part du témoignaire, effets comparables dans leur potentiel destructeur aux manquements du psychanalyste dans la cure. C’est ainsi que René G. s’est effondré après que le témoignaire de son second témoignage eut enfreint le contrat en lui posant des questions qu’il avait expressément demandé à ne pas voir abordées. La réaction dépressive qui s’ensuivit s’explique par cette grave rupture de confiance, qui fait écho au manque de confiance dont soufre le témoin après la Shoah et au fait qu’il s’est senti forcé dans ses limites comme s’il l’avait été lors des persécutions, par la personne qui incarnait pour lui la volonté réparatrice d’une société qui avait failli. P. 186

« Les historiens n’ont qu’une hâte, c’est se débarrasser de nous », dit ce survivant, figure connue dans les milieux de la déportation, qui se fait ainsi l,écho de la crainte des témoins d’être utilisés par les chercheurs p. 207

N’oublions pas que, pour le témoin, le processus de souvenance a commencé avec sa décision de s’adresser à l’organisme de collecte, pour annoncer son désir de témoigner; il s’agit toujours d,une décision complexe, génératrice d’angoisse, qui inaugure pour le témoin une période troublée qui ne se termine pas avec le dernier mot de son récit. Tous les témoins m’ont confiné avoir mal dormi pendant les nuits qui ont précédé leur témoignage, mais aussi pendant de nombreuses nuits après. Le désir de bien faire se combine ici avec la peur du souvenir et le sentiment qu’il s’agit là de l’occasion unique de remplir sa mission. P. 208

En dépit de s abonne volonté, le témoignaire ne sera jamais la bonne personne : comme l’écrit Claude Simon, le seul véritable interlocuteur serait celui à qui il n’y a pas à faire le récit : un autre survivant ou un mort » L’échec partiel est donc inévitable, quand le témoignaire doit entrer en contact avec le contenu privé d’une expérience qu’il n’a pas partage. P. 211 (Claude Simon, *Les georgiques* Paris, minuit 1981)